

Le rapport détaillé a été remis à chaque commune et à chaque délégué et une synthèse technique économique est jointe en annexe.

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du Président sur la qualité et le prix du service public de l'eau de l'année 2021 (pas de délibération communale)

Le Maire rappelle que le rapport est à disposition des habitants pendant une durée minimal de deux mois.

SYNTHESE DU RAPPORT QUALITE ET PRIX DE L'EAU ANNEE 2021

-Le prix de l'eau

Il a peu évolué passant de 2.88 € TTC /m3 à 2.98 € TTC/m3 soit + 3.48% dû uniquement à la révision annuelle de la part variable du délégataire.

-Le rendement du service

Il reste bon même s'il a légèrement baissé de 85% à 82.5 % cela s'explique par des incidents conséquents :

-Débordement du réservoir à Crillon non détecté suite à un défaut de la télésurveillance et à une sonde déréglée.

Suite à cela une alarme de niveau a été mise en place ainsi qu'une alarme sur 4 temps de marche des pompes.

Il est étudié par le fermier la mise en place d'une surveillance secondaire sur certains réservoirs .

- Casse dans le réservoir d'Oudeuil, il a été nécessaire de le purger et d'assurer une purge très longue (une semaine) sur la liaison Oudeuil Polhay pour supprimer l'air dans la conduite.

- Débordement de la bache de reprise de Bonnières suite à une panne de l'hydrostab qui commande l'alimentation.

La perte globale par le syndicat est ainsi estimée à plus de 103 00 m3 par rapport à 2020.

NB : 25 000 m3 de perte correspond à une baisse de rendement de 1%

-Le taux de renouvellement du réseau

Il est passé de 0.63% à 0.57 % , il reste le meilleur pour l'ouest du Département (même ordre de grandeur que celui de Beauvais (0.75%))

-Branchement à plomb : A ce jour et les branchements à plomb sont connus.

-Contrôle qualité de l'eau

Des contrôles ont été réalisés en 2021 au niveau des forages par l'autorité sanitaire pour la microbiologie (679) et pour l'aspect physico-chimique (12366) auxquels s'ajoutent 1054 contrôles réalisés par notre délégataire Véolia.

Les analyses microbiologiques se sont toutes révélées conformes et des non-conformités ont été relevées mais n'ont pas été confirmées par une deuxième analyse et elles n'ont pas impacté la qualité de l'eau potable distribuée.

Le taux d'occurrence, interruption de service,

Il a diminué passant de 2.66 unité pour 1 000 abonnés à 1.21 unités.

Le taux d'impayés

Il a augmenté passant de 1.67 % à 2.10 %

Il est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

Rappel :

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction

de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en perte sur créances irrécouvrables.

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour la collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, engagement à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 0 €.

Les volumes d'eau prélevés

Ils varient peu. Ils passent de 2 545 401 m³ en 2020 pour 2 757 341 m³ en 2021.

Les volumes consommés

Ils augmentent passant de 2 005 178 m³ à 2 128 109 m³ en 2021.

La consommation moyenne par habitant augmente légèrement passant de 105 l/hab à 107 l/hab .

Actualité réglementaire 2021

La directive cadre eau potable UE 2020/2184 du 23 décembre 2020 est entrée en vigueur le 12 janvier 2021. Les principales thématiques développées sont :

L'accès à l'eau pour tous, un renforcement des exigences en matière de contrôle de la qualité, contrôle des matériaux en contact avec l'eau, mise à disposition des abonnés d'une information adaptée (factures, applications site internet ...)

Le décret 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau vient encadrer la mission non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource des services d'eau potable

Les services assurant tout ou partie du prélèvement en eau pour l'alimentation en eau potable pourront apporter leur contribution en menant un plan d'actions pour la préservation de la ressource en eau et de sa qualité.

Pour l'avenir

Le syndicat poursuit toujours ses actions de renouvellement des réseaux anciens et fuyards et en priorité les interventions sur des réservoirs anciens :

- Songeons (programmé au budget 2020)
- Ernemont Boutavent-Préwillers (programmé au budget 2021)

Les crédits ont été inscrits au budget 2022 pour la réhabilitation des réservoirs suivants :

- Bois de Caumont
- La Chapelle sous Gerberoy
- La bache de reprise de Songeons
- Roy Boissy

Parallèlement au niveau administratif le syndicat met en conformité la gestion comptable avec les impératifs édictés par la réglementation, en liaison permanente avec les services fiscaux (régularisation des amortissements, gestion du patrimoine...)

Le syndicat se met en ordre de bataille pour mettre en œuvre la nouvelle gestion M57 à partir de janvier 2023 comme pour les communes.